



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, LE LUNDI 4 AOÛT 2025, À DIX NEUF
HEURES (19h), SOUS LA PRÉSIDENTE DE RICHARD GALIBOIS, MAIRE

Sont présents : Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :
Michèle Lamonde Ginette Rochefort
Chantal Godin Sébastien Dufour
Kevin Henderson

Absente : Claire Bossé

Secrétaire d'assemblée : Mélissa Gagné

ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. **OUVERTURE**
2. **ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAL DE JUILLET 2025**
4. **FINANCES**
 - 4.1. COMPTES
5. **AFFAIRES NOUVELLES**
6. **RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS**
 - 6.1. DÉPÔT DU RAPPORT FINAL PLAN D'AIDE D'URGENCE AUX TRANSPORT COLLECTIF (PAUTC) ATTESTANT LES PERTES DE REVENUS ET LES DÉPENSES DÉCOULANT DE LA PANDÉMIE DE COVID 19
 - 6.2. RÉOLUTION MODIFIANT LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL PRÉVUE LE 6 OCTOBRE 2025
 - 6.3. EMBAUCHE D'AMÉLIE ROUSSEAU COMME ANIMATRICE AU CAMP DE JOUR DE BERTHIER-SUR-MER
 - 6.4. AUTORISATION DE PAIEMENT À L'ORGANISME FIMUQ (EXPERT EN FORMATION PREMIERS SOINS) POUR L'ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR POUR LA PISCINE MUNICIPALE DE BERTHIER-SUR-MER
 - 6.5. ENGAGEMENT DE LÉONIE BLANCHET, POUR L'ANIMATION DE DEUX ATELIERS LORS DU CAMP DE JOUR
 - 6.6. RÉOLUTION D'APPUI À UN RETOUR SÉCURITAIRE ET COMPLET DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ROUTIER AU QUÉBEC
 - 6.7. VIREMENT DES RECETTES DU TIRAGE MOITIÉ-MOITIÉ AU CLUB L'ÉTOILE D'OR
 - 6.8. AUTORISATION D'ACHAT POUR LE PARTY DU CAMP DE JOUR (15 AOÛT 2025)



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

- 6.9 MODIFICATION DU CONTRAT DE M. RAYMOND LANGEVIN
- 7. URBANISME
- 8. CORRESPONDANCE
- 9. RAPPORTS DES COMITÉS
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE



N° de résolution
ou annotation

2025-193

2025-194

2025-195



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Sébastien Dufour, et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par Chantal Godin, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal du 7 juillet 2025.

4. FINANCES

4.1 COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur générale et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu et pris connaissance de la liste de la rémunération mensuelle des employés et élus municipaux avant la tenue de la présente séance.

QUE le Conseil approuve des déboursés pour un total de 197 055,97 \$, incluant les salaires bruts pour la période du 3 juillet au 31 juillet au montant de 64 745,48 \$.

Il est proposé par Ginette Rochefort, et unanimement résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes.

Je soussignée, Mélissa Gagné, directrice générale de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 197 055,57 \$.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2025-196

2025-197



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

5. AFFAIRE NOUVELLE

6. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

6.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINAL PLAN D'AIDE D'URGENCE AUX TRANSPORT COLLECTIF (PAUTC) ATTESTANT LES PERTES DE REVENUS ET LES DÉPENSES DÉCOULANT DE LA PANDÉMIE DE COVID 19

ATTENDU QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer a pris connaissance du rapport final du Plan d'aide d'urgence au transport collectif (PAUTC) ;

ATTENDU QUE ledit rapport doit être approuvé par le conseil municipal avant d'être déposé à la Direction des aides en transport collectif du ministère des Transports et du Développement durable ;

Il est proposé par Ginette Rochefort, et unanimement résolu :

QUE LE conseil municipal de Berthier-sur-Mer approuve le rapport final et que celui-ci soit envoyé au ministère des Transports et du Développement durable du Québec.

ADOPTÉE

6.2 RÉOLUTION MODIFIANT LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL PRÉVUE LE 6 OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions du Code municipal, le conseil municipal doit tenir au moins une séance ordinaire chaque mois;

CONSIDÉRANT que la séance ordinaire du conseil était prévue pour le 6 octobre 2025;

CONSIDÉRANT que des élections municipales sont prévues en novembre 2025, et que, conformément à l'article 153 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), la période de dépôt des déclarations de candidature prend fin le 3 octobre 2025 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal ne peut généralement pas siéger à la date de la fin du dépôt des candidatures, soit jusqu'au 3 octobre 2025 à 16 h 30, afin d'éviter toute perception de conflit d'intérêts ou d'utilisation indue des pouvoirs du conseil pouvant influencer le processus électoral, alors que la liste officielle des candidats n'est pas encore finalisée et rendue publique;

CONSIDÉRANT que la tenue d'une séance du conseil à cette période pourrait compromettre l'impartialité et la neutralité attendue de l'administration lors d'une période électorale sensible;

CONSIDÉRANT que, selon les bonnes pratiques recommandées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que par Élections Québec, il est suggéré de ne pas tenir d'activités politiques ou décisionnelles majeures, incluant une assemblée du conseil, pendant la période critique de la fin de dépôt des candidatures;

CONSIDÉRANT que, pour respecter à la fois les obligations légales de tenir une séance en octobre et les principes de bonne gouvernance, il est nécessaire d'avancer la séance ordinaire du mois d'octobre à une date antérieure au 3 octobre à 16 h 30 ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Chantal Godin, et unanimement résolu :



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

MODIFIER la date de la séance ordinaire du conseil prévue le 6 octobre 2025 pour la devancer au 2 octobre 2025 à 19 h 00, au centre des Loisirs situé au 24, boulevard Blais Est.

AVISER le public de cette modification conformément aux dispositions en vigueur relatives à l'affichage et à la diffusion des séances du conseil.

MENTIONNER que ce changement vise à respecter les obligations électorales en vigueur et à préserver l'impartialité de l'administration municipale en période électorale, conformément aux balises prévues par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et les recommandations officielles en matière de gouvernance municipale.

ADOPTÉE

6.3 EMBAUCHE D'AMÉLIE ROUSSEAU COMME ANIMATRICE AU CAMP DE JOUR DE BERTHIER-SUR-MER

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite assurer une offre d'animation et une surveillance adéquate au camp de jour ;

CONSIDÉRANT qu'une ressource est requise pour les deux dernières semaines du camp de jour ;

CONSIDÉRANT que le budget dédié au camp de jour ne sera nullement affecté par l'ajout de cette ressource, puisque l'embauche prévue de Roseline Moreau ne s'est pas concrétisée et par conséquent, le budget attribué reste disponible ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Kevin Henderson, et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'embauche d'Amélie Rousseau à titre d'animatrice pour le camp de jour, à raison de 8 heures par semaine du 5 août au 15 août 2025 ;

D'ÉTABLIR leur taux horaire à 17,25 \$ de l'heure ;

ADOPTÉE

6.4 AUTORISATION DE PAIEMENT À L'ORGANISME FIMUQ (EXPERT EN FORMATION PREMIERS SOINS) POUR L'ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR POUR LA PISCINE MUNICIPALE DE BERTHIER-SUR-MER

CONSIDÉRANT LES principaux changements et les nouveautés qu'introduit le chapitre IX, Lieux de baignade, du Code de sécurité par rapport au Règlement sur la sécurité dans les bains publics. Il, sous l'égide de la Régie du bâtiment du Québec, et ce, en date du 17 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le code est applicable aux piscines exploitées pour la baignade du public en général ;

CONSIDÉRANT QUE toute piscine municipale doit être dotée d'un défibrillateur externe automatisé (DEA) ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ginette Rochefort, et unanimement résolu :

D'AUTORISER LE paiement au montant de 3427,25 \$ à l'organisme FIMUQ pour l'acquisition d'un défibrillateur.

ADOPTÉE

2025-198

2025-199



N° de résolution
ou annotation

2025-200



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

6.5 ENGAGEMENT DE MME LÉONIE BLANCHET, POUR L'ANIMATION DE DEUX ATELIERS LORS DU CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour constitue un lieu privilégié pour faire la promotion de la Maison des Jeunes ;

CONSIDÉRANT QUE la programmation de la Maison des jeunes pour l'automne 2025 est à concrétiser ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Léonie Blanchet a proposé l'animation pour les enfants du camp de jour de deux ateliers « découverte » (portrait animalier / maquillage / pâte de henné / tatouage temporaire / atebas amovible / bracelet/ création de bois / mousqueton et billes lumineuses) – d'une durée de trois heures chacun ;

CONSIDÉRANT QUE les enfants du camp de jour auront pu essayer lesdites activités lors du camp de jour ;

CONSIDÉRANT QUE ces ateliers pavent la voie à la tenue d'activités étalé sur 6 à 8 semaines pouvant être offertes par la Maison des jeunes, avec frais d'inscriptions.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Sébastien Dufour, et unanimement résolu :

QUE LA municipalité de Berthier-sur-Mer procède à l'engagement de Mme Léonie Blanchet pour l'animation des deux ateliers, et ce, pour un montant de 500 \$.

ADOPTÉE

6.6 RÉSOLUTION D'APPUI À UN RETOUR SÉCURITAIRE ET COMPLET DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ROUTIER AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes ;

CONSIDÉRANT que, depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôles (balances) ;

CONSIDÉRANT que cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accidents liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs ;

CONSIDÉRANT que la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants ;

CONSIDÉRANT que l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers ;

CONSIDÉRANT que la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs



N° de résolution
ou annotation

2025-201



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

citoyens ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Chantal Godin, et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois ;

QUE cette résolution soit transmise :

- Au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ;
- Au ministère de la Sécurité publique du Québec ;
- Au bureau du premier ministre du Québec ;
- À la présidente directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec ;
- Aux municipalités du Québec, aux MRC, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

Et qu'une copie soit acheminée à l'auteur du message transmis aux élus municipaux, un contrôleur routier anonyme inquiet pour la sécurité des Québécois.

ADOPTÉE

6.7 VIREMENT DES RECETTES DU TIRAGE MOITIÉ-MOITIÉ AU CLUB L'ÉTOILE D'OR

CONSIDÉRANT QUE le Club l'Étoile d'Or, à la demande de la municipalité, a effectué une requête auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour l'obtention d'un permis pour le tirage moitié-moitié ayant eu lieu lors de la Fête nationale du Québec, le 24 juin dernier ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente convenue consistait à émettre un chèque au montant recueilli lors du tirage, soit 880.00 \$ à l'intention du Club l'Étoile d'Or pour que celui-ci puisse fournir une preuve de la tenue dudit tirage à la Régie des alcools, des courses et des jeux ;

CONSIDÉRANT QUE le Club l'Étoile d'Or retournera ledit montant de 880.00 \$ à la municipalité dès que les formalités administratives auront été remplies ;

Il est proposé par Michèle Lamonde, et unanimement résolu :

QUE LA municipalité émette un chèque de 880.00 \$ à l'intention du Club l'Étoile d'Or.

ADOPTÉE

6.8 AUTORISATION D'ACHAT POUR LE PARTY DU CAMP DE JOUR – 15 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT QUE la fin du camp de jour estival est toujours souligné par une fête pour les enfants le fréquentant ;

CONSIDÉRANT QU'UN montant d'environ 1 600 \$ (toutes taxes incluses) seraient requis pour la réalisation de cet événement, qui se tiendra le 15 août prochain sur le site du parc fluvial (en cas de pluie au centre de loisirs) ;

Le montant demandé à la municipalité se déclinant comme suit :



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

Les cowboys	270,00 \$
Grande roue	280,00 \$
Tappe la taupe	240,00 \$
Kermesse	240,00 \$
Hot-dog	200,00 \$
Boisson gazeuse / Eau / Accessoires	120,00 \$
Montant avant taxes	1 350,00 \$
5%	67,50 \$
9,975%	134,66 \$
Montant taxes incluses	1 552,16 \$

2025-203

Il est proposé par Chantal Godin, et unanimement résolu :

QUE LA municipalité autorise le coordonnateur des loisirs à procéder à des achats pour un montant maximal de 1 600 \$ pour la tenue de la fête de fin de camp de jour.

ADOPTÉE

6.9 MODIFICATION DU CONTRAT DE M. RAYMOND LANGEVIN

CONSIDÉRANT les recommandations récentes du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et les avis de Mme Josée Gauthier, firme comptable, qui exigent un réajustement de la structure organisationnelle et la suspension des projets municipaux pour une période estimée de 2 à 5 ans;

CONSIDÉRANT la nécessité de réorganiser les responsabilités et les fonctions au sein de la municipalité afin de s'adapter à cette nouvelle conjoncture financière;

CONSIDÉRANT que M. Raymond Langevin occupe actuellement les titres de directeur général adjoint et de greffier-trésorier adjoint, en plus de sa fonction de coordonnateur du développement et des projets municipaux;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de maintenir les services professionnels spécifiques de M. Langevin, tout en respectant les impératifs financiers et organisationnels;

2025-204

Il est proposé par Michèle Lamonde, et unanimement résolu que :

1. Les titres de directeur général adjoint et de greffier-trésorier adjoint de M. Raymond Langevin sont abolis à compter du 4 août 2025.

2. Le contrat de M. Raymond Langevin à titre de coordonnateur du développement et des projets municipaux est modifié comme suit :

○ Le contrat de M. Raymond Langevin est modifié pour un engagement minimal de 7,5 heures par semaine, rémunérées à un taux horaire indexé à l'IPC, et prévoit un encadrement de ses tâches et de son suivi.

3. Ces modifications contractuelles visent à assurer la continuité de l'apport de M. Langevin tout en s'alignant sur les nouvelles directives et la situation financière de la municipalité.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

4. La directrice générale, Mme Mélissa Gagné est autorisée à transmettre un avenant contractuel à M. Raymond Langevin pour entériner ces modifications.

ADOPTÉE

7. URBANISME
8. CORRESPONDANCE
9. RAPPORTS DES COMITÉS

Sébastien Dufour : On tient à souligner la continuité du camp de jour, toujours animé, ainsi que l'activité régulière sur le terrain de baseball. Le marché aux puces d'hier a également connu un beau succès grâce à une forte participation, et le parc fluvial était de nouveau très animé. Un merci particulier à Jonathan pour son engagement.

Michèle Lamonde : Petit rappel que le journal accusera réception sous peu, comme mentionné lors de la dernière séance du conseil, et devrait être transmis en début de semaine prochaine.

Chantal Godin : Plusieurs personnes m'ont interrogé au sujet du dossier de la sécurité routière et de la reprise des travaux. Des discussions seront tenues prochainement avec le conseil et l'administration afin de tenter de résoudre certaines problématiques qui ont été soulevées.

Ginette Rochefort : Nous avons reçu la visite des représentants des Fleurons du Québec il y a deux semaines et espérons obtenir notre cinquième Fleuron. Les résultats seront connus en octobre. Merci à tous ceux qui ont contribué à l'embellissement de la municipalité.

10. PÉRIODE DE QUESTION

Michel Beauchamp

Question 1 : Quand quelqu'un débute des travaux, est-ce qu'il y a une durée pour terminer les travaux ?

Réponse de Ginette : Oui nous émettons des permis pour la période de 12 mois.

Réponse de Mélissa : La durée du permis peut varier de 6 à 12 mois et il est possible de le renouveler. En ce qui concerne des travaux inachevés depuis plus de 2 ans, un règlement encadre effectivement les travaux non terminés ainsi que les revêtements illégaux.

Question 2 : Est-ce qu'il y a un règlement pour le bruit des mobylettes qui circulent dans la Municipalité ?

Réponse de Mélissa : Cette infraction est régie par le Code de la sécurité routière et relève de la compétence de la Sûreté du Québec.

Yves Michon : Concernant la limitation de vitesse à 50 km/h que vous souhaitez prolonger à l'est du boulevard Blais Est, envisagez-vous également de l'étendre du côté ouest ?

Réponse : Nous continuerons à documenter la situation et à recueillir les plaintes à ce sujet. Étant donné qu'il s'agit d'une route appartenant au ministère des Transports, c'est à ce dernier qu'il revient d'apporter les modifications relatives à la vitesse.

Johanne Lapointe : À la suite de la modification du contrat de Raymond, est-il prévu—ou envisagez-vous—de désigner une personne de l'administration comme responsable de la bibliothèque ?



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

Réponse du Maire : Mme Claire Bossé demeure toujours attirée au comité de la bibliothèque, et il est également possible de joindre Mélissa Gagné à l'administration.

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19h26.

Président : Richard Galibois

Secrétaire d'assemblée : Mélissa Gagné



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

2025/07/30

11:29:30

Année 2025

N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITE DE BERTHIER-SUR-MER 2025

N° Page

1

Liste des comptes à payer courante

Date de la période courante 2025/08/04

N° de fournisseur de 1 à 3004
N° de référence de CPD220085 à CPF2501276

N° Fourn.	Nom	Description	N° facture	Référence	Date	Montant
1	BUOPRO CITATION	Fauteuil a basculements	FC00172282	CPF2501164	2025/06/26	597.87
		Papier	FC00183436	CPF2501253	2025/07/17	24.31
		Papier	FC00184563	CPF2501254	2025/07/21	24.31
		Total				646.49
2	HYDRO-QUÉBEC	443-frais mensuels	676602860374	CPF2501049	2025/01/01	99.46
		362-frais mensuels	679302849492	CPF2501050	2025/01/01	1 159.85
		Total				1 259.31
7	AVANTIS COOPERATIVE	quincaillerie	FHH0001520	CPF2501165	2025/06/30	55.08
		Dalle losange	FHH0001885	CPF2501166	2025/07/03	3.82
		Quincaillerie	FHC0006875	CPF2501167	2025/07/05	485.86
		Chlore liquide	FHH0002530	CPF2501168	2025/07/08	350.71
		Peinture	FC02364436	CPF2501169	2025/07/09	292.14
		Peinture	FC02364437	CPF2501170	2025/07/09	68.11
		Quincaillerie	FHH0002796	CPF2501171	2025/07/09	57.50
		Tuyau isolant	FHH0002831	CPF2501172	2025/07/09	14.68
		pieces divers pour réparation	FC02365498	CPF2501173	2025/07/10	62.68
		Dégraisseur	FHH0002886	CPF2501174	2025/07/10	60.64
		peinture	FHA0122078	CPF2501175	2025/07/12	30.65
		Tuyau plomberie	FGA0002656	CPF2501176	2025/07/17	9.67
		Soupape	FHH0003996	CPF2501177	2025/07/17	15.18
		GENOUILLERE	FHG0016018	CPF2501255	2025/07/18	15.18
		Chaux hydratée	FHH0004159	CPF2501256	2025/07/18	244.12
		connecteur pour piscine	FHH0004778	CPF2501257	2025/07/22	54.97
		Manchon	FHH0004808	CPF2501258	2025/07/22	5.98
		Chlore	FHH0004858	CPF2501259	2025/07/23	266.47
		Vis	FHH0005053	CPF2501260	2025/07/24	30.29
		Total				2 123.73
26	MUNICIPALITE CAP-SAINT-IGNACE	location miniputt	CRF2500807	CPF2501178	2025/07/02	200.00
		Total				200.00
30	LA FABRIQUE DE BERTHIER-SUR-MER	Remb. internet 02-07 au 01-08	04072025	CPF2501189	2025/07/04	245.40
		Retour du Gala amateur juin	09072025	CPF2501190	2025/07/09	327.21
		Total				572.61
37	OH MONTMAGNY-BELLECHASSE	Contribution 10% PSL juillet	000134	CPF2501191	2025/07/01	39.07
		Total				39.07
42	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES		98230025590	CPD2200856	2022/08/29	- 158.66
		Total				-158.66
47	MUNICIPALITÉ ST-FRANCOIS RIV DU SUD	Collecte de vidange 2025	CRF2500085	CPF2501261	2025/07/21	31 531.44
		Total				31 531.44
60	LES ENTREPRISES JRMORIN INC.	Entretien de la plage	F-7258	CPF2501192	2025/07/07	4 271.35
		Total				4 271.35
66	CLÉMENT DUFOUR	Entretien du 25-05 au 26-07	cduf-250726	CPF2501263	2025/07/26	390.00
		Total				390.00
70	AREO-FEU	Gaffe toit, crochet	F0064176	CPF2501264	2025/07/18	313.31
		Total				313.31
91	SANI BLEU	Location sanitaire plage	238846	CPF2501193	2025/07/08	1 539.52
		Total				1 539.52
201	EXTINCTEURS MONTMAGNY INC	Réparation lumière d'urgence	23403	CPF2501194	2025/07/10	737.85
		entretien des extincteurs	23458	CPF2501265	2025/07/18	46.04

CPD COURANTE



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

MUNICIPALITE DE BERTHIER-SUR-MER 2025

N° Page 2

2025/07/30

11:29:30

Année 2025

N° de résolution
ou annotation

Liste des comptes à payer courante

Date de la période courante 2025/08/04

N° de fournisseur de 1 à 3004
N° de référence de CPD220085 à CPF2501276

N° Fourn.	Nom	Description	N° facture	Référence	Date	Montant
					Total	783.89
205	P/A G.G.M. INC. NAPA	quincaillerie	851-498241	CPF2501195	2025/07/10	149.29
					Total	149.29
237	FERME HORTICOLE LAJOIE INC.	Plantation fleurs annuelles	22018	CPF2501196	2025/06/30	3 391.78
					Total	3 391.78
269	VILLE DE MONTMAGNY	Remplissage 4 bout. air compri	2025-000160	CPF2501197	2025/06/25	82.78
					Total	82.78
373	GESTECH ENVIRONNEMENT INC.	Exploitation janv. 2025	500	CPF2501198	2025/02/06	6 007.44
		Exploitation mars 2025	505	CPF2501199	2025/04/11	6 007.44
		Exploitation juin 2025+bris aq	510	CPF2501200	2025/07/14	6 349.50
					Total	18 364.38
409	LES CONCASSÉS DU CAP INC.	collecte mensuelle fev.2025	64495	CPF2501230	2025/02/01	1 121.01
		Coll. mensuel+ coll. encombran	66022	CPF2501201	2025/07/02	4 920.93
					Total	6 041.94
418	EQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER INC.	New your roff Hook	130832	CPF2501202	2025/07/10	227.65
					Total	227.65
434	RÉGIE LISLET MONTMAGNY	Billets de pesées	1915	CPF2501203	2025/06/30	69.80
					Total	69.80
584	ENERGYCLE	Enfouissement juin 2025	2025-001095	CPF2501204	2025/06/30	8 074.90
					Total	8 074.90
737	CSE INCENDIE ET SECURITE INC.	crédit facture payé en double	CR-Q10046-1	CPD2500236	2025/02/07	-1 030.22
					Total	-1 030.22
809	TERRASSEMENT GIGUÈRE	Paillis de cedres noir	6609	CPF2501266	2025/07/18	114.98
					Total	114.98
890	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	Honoraires comptable pour juin	3029226	CPF2501205	2025/06/28	464.78
					Total	464.78
1146	PRODUITS NOVACO	Produit nettoyant	205892	CPF2501206	2025/06/06	560.97
		Produit nettoyant divers	206785	CPF2501207	2025/07/02	634.01
					Total	1 194.98
1154	FERNAND CORRIVEAU	Runner Parc Fluvial	8	CPF2301136	2023/08/21	119.00
					Total	119.00
1210	9430-0506 QUÉBEC INC.	Contrat tonte de pelouse	F6516-08	CPF2501208	2025/07/22	2 604.58
					Total	2 604.58
1221	CAMIONS GLOBOCAM	Interrupteur	06P26565	CPF2501267	2025/07/25	159.68
					Total	159.68
1228	SERVICE DE SAUVETEURS QN INC.	Sauveteur pour piscine	qc-bsm-75	CPF2501209	2025/07/04	726.38
		Sauveteur per. du 29 au 05-07	QC-BSM-76	CPF2501210	2025/07/08	555.47
		Sauveteur du 06-07 au 12-07	QC-BSM-77	CPF2501211	2025/07/15	911.52
		Sauveteur du 14 au 18 juillet	QC-BSM-78	CPF2501268	2025/07/21	1 296.08
					Total	3 489.45
1256	GENIE+	Accomp. eaux usées st-francois	G4344	CPF2501212	2025/06/24	10 479.97
					Total	10 479.97
1260	MS2 CONTRÔLE INC.	Remplacer le power supply	17178	CPF2501213	2025/07/08	431.19

CPGR_COURANTE



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

MUNICIPALITE DE BERTHIER-SUR-MER 2025

N° Page 3

2025/07/30

11:29:30

Année 2025

N° de résolution
ou annotation

Liste des comptes à payer courante

Date de la période courante 2025/08/04

N° de fournisseur de 1 à 3004
N° de référence de CPD220085 à CPF2501276

N° Fourn.	Nom	Description	N° facture	Référence	Date	Montant
					Total	431.19
1293	LE HAVRE DE BERTHIER-SUR-MER INC.	Glace	3851	CPF2501214	2025/07/12	44.00
					Total	44.00
1313	PAQUET ET FILS LTÉE	Diesel pour génératrice	266797	CPF2501215	2025/07/15	1 363.88
		diesel pour voirie et incendie	266992	CPF2501216	2025/07/15	837.50
					Total	2 201.38
1321	HYDRO QC 24 BOUL BLAIS EST -LOISIRS		FAC DÉC	CPD2300944	2023/01/09	- 397.49
					Total	- 397.49
1350	FQM - SERVICES COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ	Logiciels gestion municipal	fac0007818	CPF2501217	2025/06/30	606.38
					Total	606.38
1351	CNH INDUSTRIEL CAPITAL		3300091	CPF2301109	2023/08/17	1 855.25
					Total	1 855.25
1398	LIBRAIRIE LIVRES EN TÊTE	volumes	33832	CPF2501269	2025/06/09	445.57
					Total	445.57
1403	GARAGE MTY INC.	Entretien camion pompier	107619	CPF2501218	2025/04/29	764.15
					Total	764.15
1404	DRB DISTRIBUTION ALIMENTAIRE	Nourriture pour parc fluvial	970516	CPF2501219	2025/06/19	601.55
					Total	601.55
1417	STÉPHANE PELLETIER RÉNOVATION EXCAVATION	Location excavatrice	2226	CPF2501270	2025/07/17	229.95
					Total	229.95
1419	ARRET STOP , ULTRAMAR	Essence camion voirie	41647	CPF2501220	2025/07/14	164.00
					Total	164.00
1494	JOSÉE GAUTHIER	Soutien en comptabilité juin	2025-075	CPF2501221	2025/06/30	18 604.39
					Total	18 604.39
1496	BIOGÉNIE CANADA INC	Résidus vert et compostage	GI-8872	CPF2501222	2025/06/30	1 501.87
		Résidus vert et compostage	GI-8968	CPF2501223	2025/07/14	661.37
		Résidus vert et compostage	GI-9020	CPF2501271	2025/07/22	806.04
					Total	2 969.28
1498	ANNIE AUBÉ	Entretien du 29-06 au 26-07	aube-250726	CPF2501262	2025/07/26	444.24
					Total	444.24
1504	Union Structure inc.	Suivit des soumission (église)	23048_1737	CPF2501224	2025/06/02	919.80
		Appel d'offres 02 Église	23048_1763	CPF2501225	2025/07/03	931.31
					Total	1 851.11
1508	SANIVAC - 9363-9888 QUÉBEC	location toilettes	0001063053	CPF2501272	2025/07/07	1 517.67
					Total	1 517.67
1551	LOUIS NICOLE	Bottes de sécurité	nic250711	CPF2501226	2025/07/11	195.45
					Total	195.45
1552	ENTANDEM	Droit de performance	512964	CPF2501227	2025/06/02	18.71
		Droit de performance	512962	CPF2501228	2025/06/02	46.98
					Total	65.69
1553	9238-0211 QUÉBEC INC.	cornet pour sortie camp jour	264510	CPF2501229	2025/07/10	306.41
					Total	306.41

COURANTE



**Procès-verbal des délibérations du Conseil
de la municipalité de Berthier-sur-Mer**

2025/07/30
11:29:30
Année 2025

N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITE DE BERTHIER-SUR-MER 2025

N° Page 4

Liste des comptes à payer courante

Date de la période courante 2025/08/04

N° de fournisseur de 1 à 3004
N° de référence de CPD220085 à CPF2501276

N° Fourn.	Nom	Description	N° facture	Référence	Date	Montant
1554	FIMUQ	Achat Défibrillateur	2996	CPF2501273	2025/07/21	3 427.25
					Total	3 427.25
1556	CASSANDRA GAGNÉ	REMB. ACTIVITÉE LOISIR	6257372	CPF2501275	2025/07/02	103.43
					Total	103.43
1557	GILLES SIMARD	REMB. ACTIVITÉE LOISIR	6283511	CPF2501276	2025/07/01	15.00
					Total	15.00
					Grand total	133 957.68

Salaire: 64 745.48\$

incompressible - 1259.31\$

facture negative + 1030.22\$

facture 2023 - 1418.10\$

GT : 132 310.49\$